



Le Luxembourg est un pays trilingue : on y parle le luxembourgeois, le français et l'allemand.



Fieldgen est le plus gros établissement catholique du Luxembourg.



L'établissement, sous tutelle des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, possède un internet.



Les 1 400 élèves de l'établissement ont accès à une vaste médiathèque.



Les élèves bénéficient d'équipements flambant neuf, dont la salle de sport.

En chiffres
Le Luxembourg compte 576 000 habitants pour une superficie de 2 586 km².
Les quatre écoles catholiques du pays accueillent 3 200 élèves sur les 39 600 élèves inscrits dans des établissements publics et privés qui suivent le programme officiel.

Luxembourg : à l'heure de la séparation des Églises et de l'État

Au Luxembourg, la séparation des Églises et de l'État s'est produite il y a tout juste dix mois. Un changement qui entraîne la disparition des cours de religion dans le public. L'École catholique, quant à elle, les maintient, en ajoutant des heures de « Vie et société ».

Coline Léger



Le groupe scolaire Fieldgen n'accueille pour l'instant que des filles, mais il deviendra mixte à la rentrée prochaine.

Le 13 juillet 2016, la Chambre des députés du Luxembourg adoptait la séparation entre les Églises et l'État. Cette décision scellait ainsi le travail de négociation mené auprès des représentants des cultes par le gouvernement de Xavier Bettel, depuis son arrivée au poste de Premier ministre en 2013. Déjà, la convention signée en janvier 2015 par le Conseil des cultes, présidé par M<sup>re</sup> Jean-Claude Hollerich, archevêque du Grand-Duché, en avait entériné le principe. Une petite révolution ! Jusqu'alors, les ministres et laïcs salariés des cultes (catholique, protestant, orthodoxe, anglican et israélite) étaient rémunérés par l'État. Dans ce pays de culture catholique, l'entretien des églises était financé par les communes et la religion catholique enseignée à l'école. Depuis 1968, les élèves avaient néanmoins la possibilité de choisir le cours de morale à la place. La séparation se fait toutefois progressivement : l'État

continue à rémunérer les salariés encore en exercice, mais pas les nouveaux entrants. Autre changement : la disparition dans les écoles publiques de l'instruction religieuse et morale, remplacée par un cours « Vie et société », visant à favoriser le vivre ensemble. Entré en vigueur en 2016 dans l'enseignement secondaire, il s'appliquera aussi aux écoles fondamentales (primaires) dès la rentrée. « Nous regrettons qu'il marginalise le fait religieux », réagit Jean-Louis Zeien, délégué épiscopal à l'instruction religieuse et morale dans l'enseignement fondamental. Un constat partagé par M<sup>re</sup> Hollerich et le Conseil des cultes, qui avaient proposé, en vain, la mise en place d'un cours « des religions », au programme défini conjointement par ses représentants. Avec la disparition de l'instruction religieuse à l'École se pose

désormais pour l'Église la question de réinvestir la catéchèse, actuellement réduite à la portion congrue dans les paroisses. Mais avec quels moyens ? « Sur les 220 enseignants d'instruction religieuse en poste jusqu'à la réforme, l'État maintient le financement de l'équivalent de 40 postes à temps plein, qui seront affectés en grande partie à la catéchèse en paroisse. Si l'on considère qu'aujourd'hui les deux-tiers des enfants sont inscrits en cours de religion dans l'enseignement fondamental, c'est très insuffisant pour répondre à la demande », s'inquiète Jean-Louis Zeien. Comme il le confiait à la chaîne KTO en février 2015, M<sup>re</sup> Hollerich regrette certes la disparition des cours de religion, mais il voit dans la réforme l'opportunité de développer une Église libérée de la tutelle de l'État (tout changement devait auparavant passer par le Parlement), moins consumériste (le salariat des laïcs n'incitait pas au bénévolat), et plus missionnaire, à travers la catéchèse notamment. Autant de défis sources de vitalité selon lui. Un point de vue loin de faire l'unanimité. Le Syndicat des fabriques d'église du Luxembourg (Syfel), qui rassemble les conseils dédiés à leur entretien et à la gestion des finances paroissiales (prêtres, bourgmestres et paroissiens), a assigné l'archevêque devant les tribunaux, en décembre dernier. Son souhait :

invalider la convention de janvier 2015, qui prévoit la suppression des fabriques d'Église et la création d'un fonds diocésain pour financer les travaux d'entretien, mesure que le syndicat assimile à une expropriation de ses biens... La réforme a soulevé des tensions dans la communauté catholique. Et pour cause : l'enveloppe dévolue par l'État aux différents cultes passe de 24,6 millions d'euros à 8,3 millions, dont 6,75 millions pour l'Église catholique (contre 23,7 millions auparavant). La réforme vient réparer une inégalité de traitement en intégrant désormais l'islam aux cultes subventionnés.

Quatre établissements catholiques seulement

Loin de ces remous, les établissements catholiques s'emploient à appliquer les nouveaux textes. Pour eux, aucun changement financier : les subventions des établissements privés, qu'ils soient ou non confessionnels, dépendent de leur adéquation avec les programmes officiels. L'enseignement catholique a donc mis en place les cours de « Vie et société » dans le secondaire. « Bien que subventionnés, nous bénéficions d'une autonomie équivalente à 10 % du programme officiel, qui nous permet de conserver les cours de religion, désormais obligatoires pour tous dans l'établissement », indique Renelde Urbain, directrice de l'école privée Fieldgen, située à Luxembourg-Ville. Avec 1 400 élèves, c'est le plus gros établissement catholique du Luxembourg.

Le Grand-Duché n'en compte que quatre : Fieldgen et Sainte-Anne, tous deux sous tutelle des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, puis Sainte-Sophie et Marie-Consolatrice. « C'est un héritage de l'histoire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un évêque avait négocié avec le gouvernement que les établissements publics prodigueraient un enseignement catholique incluant la catéchèse, la messe et la confession, en contrepartie de quoi l'Église s'engageait à n'ouvrir aucun pensionnat pour garçons. Le sort des filles n'intéressait personne à l'époque ! », explique Danièle Faltz, sœur de la Doctrine Chrétienne, Supérieure provinciale de la Province Europe, qui a dirigé Fieldgen pendant trente ans. Les quatre établissements sont donc réservés aux filles, à l'exception de Sainte-Sophie, devenu mixte en 1979. Autre particularité, ils sont dédiés à l'enseignement secondaire, et plus particulièrement, à l'enseignement technique. À l'exception, cette fois encore, de Sainte-Sophie qui est doté de classes de primaire et propose un cursus français menant au baccalauréat, en plus du cursus luxembourgeois. Mais partons à la découverte de l'école privée Fieldgen. Une centaine de postes informatiques, une vaste bibliothèque, une cafétéria et une salle de sport flambant neuf... Dans de nouveaux locaux baignés de lumière, qui complètent les anciens bâtiments, l'établissement accueille les élèves de la voie générale mais propose aussi plusieurs filières techniques, du collège au lycée, avec un internat. « Je l'ai choisi parce que c'est un bon

établissement », témoigne dans un français hésitant Laura, en 9<sup>e</sup> technique (l'équivalent de notre 4<sup>e</sup>). Le pays compte trois langues officielles : le luxembourgeois, l'allemand et le français, dans lesquels les cours sont dispensés, en fonction des matières et des niveaux. L'établissement accueille des jeunes filles d'une trentaine de nationalités différentes, de toutes origines sociales (le coût de la scolarité est de 360 euros l'année), quelles que soient leurs croyances : « Une dizaine de communautés religieuses sont représentées. Nous comptons quelques élèves musulmanes voilées, conformément à l'esprit d'ouverture et de tolérance de l'établissement », indique la directrice, Renelde Urbain. Actuellement, ce n'est pas tant la réforme qui préoccupe l'équipe éducative que l'ouverture de l'établissement aux garçons dès la rentrée prochaine. Sur la page Facebook de l'École Fieldgen, des parents livrent leurs craintes. La directrice et les enseignants s'emploient à les rassurer : « Si les classes du lycée seront toutes mixtes, en revanche, au collège, les élèves pourront choisir entre une classe de filles ou une classe mixte, car nous pensons qu'à cet âge-là, certaines adolescentes ressentent encore le besoin de rester entre elles », explique Renelde Urbain. La réforme va-t-elle permettre aux établissements catholiques luxembourgeois d'attirer un nouveau public, désireux d'offrir un enseignement religieux à leurs enfants ? Il est encore trop tôt pour le dire.